



Mairie de Chennevières-lès-Louvres

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE SARCELLES - CANTON DE GOUSSAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2026

Commune de Chennevières-lès-Louvres

Par suite d'une convocation en date du 10 avril 2026, les membres composant le conseil municipal de la commune de Chennevières-lès-Louvres se sont réunis en date du 14 avril 2026, à Chennevières-lès-Louvres à 20 heures, sous la présidence de M. Eric **PLASMANS**, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 10 avril 2026.

Membres présents : M. Eric **PLASMANS**, Mme Joséphine **DELMOTTE**, M. Maurice **DOBBELS**, Mme Marie **EVARD**, Mme Martine **BAYON**, M. Frédéric **CHENE**, Mme Christelle **SEGUIN**, Mme Elodie **EVARD**, M. Melchior **PLASMANS**, Mme Océane **VILLALBA**, M. Brice **BOUCLY** lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme **DELMOTTE** Joséphine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ouverture de séance : 20h10

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- 1) **Commissions communales et autres**
- 2) **Commission communale des impôts directs (CCID)**
- 3) **Fonds de concours extension cantine**
- 4) **Fonds de concours place de l'Eglise phase 2**
- 5) **SMAEP convention pour le suivi et l'entretien des hydrants**
- 6) **Séjour été 2026**
- 7) **Cours d'anglais année 2026 2027**
- 8) **Médiation**

Commissions communales et autres

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article). Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion. Aussi, je vous propose de créer onze commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil ainsi que celles pour la communauté d'agglomération et les syndicats.

- 1) La Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, de la petite enfance, de la démocratie locale, de la restauration municipale et des sports regrouperait les thématiques de l'éducation, de la culture, de l'animation socioculturelle, des sports, de la jeunesse, des loisirs et de la démocratie locale.

Membres : Martine, Océane, Christelle.

- 2) La Commission des solidarités traiterait des dossiers relevant des affaires sociales, des seniors, de la lutte contre les exclusions, du handicap, de la politique de la ville, de l'économie solidaire et de la santé.

Membres : Joséphine, Martine, Marie, Christelle.

- 3) La Commission construction logement

Membres : Joséphine, Frédéric.

- 4) La commission urbanisme, logement, développement urbain et durable, environnement (permis de construire, déclaration préalable), de l'habitat et du foncier, des bâtiments communaux (gestion et entretiens)

Membres : Marie, Maurice, Brice.

- 5) La commission de l'énergie (éclairage public, décoration de Noël), de la réglementation Sécurité civile et risques majeurs, des travaux sur infrastructures, des voiries, des voies d'eau, ainsi que des dossiers liés au trafic, à la circulation et à la propreté, des jardins et espaces verts (plantation, fleurissement)

Membres : Maurice, Joséphine, Frédéric.

- 6) La Commission d'appel d'offres (3 élus)

Membres : Maurice, Brice, Melchior.

- 7) La Commission pour la communication, petit journal, informations, site de la commune, informatique.

Membre : Elodie.

- 8) La commission pour la location de la salle Jacques Delmotte, règlement, entretien, gestion du chauffage, état des lieux, remise des clés.

Membres : Frédéric, Marie, Brice, Elodie.

- 9) La commission des fêtes (**tous les élus**). Organisation : **Frédéric, Océane, Martine, Joséphine.**

- 10) La commission communale des impôts directs (1 élu).

Membre : Marie.

- 11) La commission de révision des listes électorales (1 élu).

Membre : Marie.

SIAH 2 titulaires et 2 suppléants

Membres : Marie titulaire, Joséphine suppléante, Martine titulaire, Eric suppléant.

SIGIDURS

Membres : Maurice.

SMAEP

Membres : Eric, Joséphine.

SMGFAVO

Membre : Christelle.

SDEVO 1 titulaire et 1 suppléant
Membres : Brice Titulaire, Eric suppléant.

CARPF sport et association
Membres : Maurice, Brice, Frédéric.

CARPF CLECT
Membre : Brice.

CARPF finances et budget
Membres : Eric, Melchior.

CARPF aménagement, logement, habitat
Membres : Martine, Frédéric.

CARPF développement durable, ordures ménagères
Membre : Maurice.

CARPF eau et assainissement
Membre : Joséphine.

CARPF Mobilité déplacement
Membres : Brice.

CARPF enfance, handicap, personnes âgées
Membres : Océane, Martine.

CARPF sécurité, vidéoprotection
Membre : Elodie,

CARPF bâtiments, travaux, voirie
Membre : Maurice.

CARPF développement numérique
Membres : Elodie.

CARPF informatique
Membres : Elodie.

CARPF culture, patrimoine
Membres : Melchior.

CARPF schéma agricole, ruralité, maintien service public
Membres : Eric, Joséphine.

CARPF politique ville, prévention, délinquance, emploi, inversion
Membres : Marie.

CARPF Grand Roissy
Membres : Christelle.

CNAS action sociale agents (1 élu)
Membre : Joséphine.

SDIS correspondant incendie et secours (1 élu)
Membre : Maurice.

Je vous propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 4 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à onze commissions. La commission des fêtes comprend automatiquement les onze élus.

Pour les commissions suivantes un seul élu est nécessaire :

- Impôts directs
- Listes électorales
- CNAS
- SDIS

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **APPROUVE** les commissions et les membres désignés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11 **CONTRE** : 00 **ABSTENTION** : 00

Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts présidée par la maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Président	Eric Plasmans, Maire		
Membre du conseil	EVRARD Marie	25/06/1960	
Administrés		Administrés	
CHENE Frédéric	08/04/1970	MEULYSER Jean-Claude	10/11/1950
VALGAIRE Jocelyne	13/08/1971	MIDOUX Olivier	09/06/1978
BAYON Martine	17/01/1963	MOREL Anthony	12/06/1968
MOREL Maria-Fernanda	20/06/1967	MOREL Florence	11/12/1964
PRESSE Stéphanie	14/03/1978	MOROSINI Lionel	07/03/1973
DELMOTTE Margaux	31/05/1995	MURGUE Jean	07/08/1960
DELPECH Damien	10/04/1973	PETRILLO Pascal	17/12/1958
DENONAIN Jean-Paul	15/04/1951	BAYON Michel	15/05/1961
DEVIENNE Carole	27/05/1986	DOURADO Dominique	19/07/1956
DOBBELS Maurice	05/07/1972	PRESSE Fabrice	01/02/1975
HOUNKPATIN René	28/06/1967	SEGUIN Christelle	29/05/1975
DEVIENNE Chantal	03/12/1956	LOUIS Madeleine	10/01/1987

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** de présenter cette liste nominative, composée de 24 noms d'administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11 **CONTRE** : 00 **ABSTENTION** : 00

Fonds de concours extension cantine

Monsieur le Maire fait part des travaux que la commune a entrepris concernant le réaménagement et d'agrandissement du réfectoire de la cantine scolaire de l'école Laurence Dubocq.

Le budget total de l'opération s'élève à 341 112,37 € HT nous avons obtenu une aide de la région pour un montant de 141 108,80 € et du département pour un montant de 105 831,45 €.

Nous sollicitons l'octroi d'un fonds de concours dans la cadre du pacte financier et fiscal de solidarité à hauteur de 47 086,00 € sachant que sauf erreur nos « droits » s'élèvent actuellement à 266 450,00 €.

Le plan de financement se présente ainsi :

TRAVAUX	DEPENSES	PRODUITS	RECETTES
	HT		HT
LOT 1 Gros œuvre	80 476,23	1. Fonds propres (Commune)	94 172,12
LOT 2 Charpente étenchéité	32 088,00	2. Subventions	
LOT 3 Menuiseries extérieures	5 827,90	Région	141 108,80
LOT 4 Plâtrerie menuiseries intérieures	53 392,55	Département	105 831,45
LOT 5 Revêtements de sols et muraux	20 116,18		
LOT 6 Electricité	36 550,19		
LOT 7 Plomberie chauffage ventilation	60 470,00		
MAITRISE D'ŒUVRE, SPS, BUREAU CONTRÔLE	52 191,32		
COÛT TOTAL DU PROJET HT	341 112,37 €	TOTAL AFFECTÉ AU PROJET	341 112,37

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **AUTORISE** le Maire à demander un fonds de concours à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fonds de concours place de l'Eglise phase 2

Monsieur le Maire fait part des travaux que la commune a entrepris concernant l'aménagements paysagers de la place de l'Eglise phase 2.

Le budget total de l'opération s'élève à 198 545,33 € HT nous avons obtenu une aide du fonds vert pour un montant de 45 470 €, du plan vert pour un montant de 15 496,56 € et du département pour un montant de 53 727,30 €.

Nous sollicitons l'octroi d'un fonds de concours dans la cadre du pacte financier et fiscal de solidarité à hauteur de 41 925,00 € sachant que sauf erreur nos « droits » s'élèvent actuellement à 266 450 – 47 086 (en cours) soit 219 364 €.

Le plan de financement se présente ainsi :

TRAVAUX	DEPENSES	PRODUITS	RECETTES
	HT		OBTENU
LOT 1 VRD	135 614,00	1. Fonds propre (commune)	83 851,47
LOT 2 ESPACES VERTS	41 898,35	2. Subventions	
MAITRISE D'ŒUVRE, SPS, BUREAU CONTRÔLE	21 032,98	Fonds vert	45 470,00
		Plan vert Ile de France nature	15 496,56
		Département ARCC voirie	53 727,30
COÛT TOTAL DU PROJET HT	198 545,33	TOTAL AFFECTÉ AU PROJET	198 545,33

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **AUTORISE** le Maire à demander un fonds de concours à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

SMAEP convention pour le suivi et l'entretien des hydrants

Vu l'article L.5211-20 Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la gestion des hydrants ;

Vu la délibération n°013_2025 du 8 Octobre 2025 du SMAEP de la Goële ;

Considérant que le SMAEP de la Goële peut assurer des prestations de service au profit de toute collectivité, y compris en dehors de son périmètre d'intervention et peut intervenir dans des domaines d'activités annexes aux dites compétences ou en lien avec elles, notamment la défense incendie.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à la convention constitutive de groupement de commandes pour la gestion des hydrants ;

Considérant que la convention du groupement de commande pour la gestion des hydrants est échue depuis le 8 août 2025,

Considérant que le SMAEP de la Goële sera le coordonnateur du groupement, à ce titre il aura pour mission la mise en œuvre de la procédure de consultation de l'accord-cadre, sa signature, sa notification et l'exécution des clauses techniques et financières.

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** d'adhérer à la convention constitutive de groupement de commandes pour la gestion des hydrants ;

⇒ **APPROUVE** la convention constitutive de groupement de commandes désignant le SMAEP de la Goële coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le marché public selon les modalités fixées dans cette convention ;

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Séjour été 2026

Monsieur le Maire expose les différents séjours d'été 2026 adressées par Label Evasion et notamment deux séjours, un à Valbonne dans les Alpes Maritimes et l'autre à Millau dans l'Aveyron :

« Explorateurs de la Grande Bleue » pour les enfants de 6 à 12 ans
du 6 au 20 juillet ou du 3 au 17 août 2026.

Lieu du séjour Valbonne (Alpes Maritimes)

Transport en train de Paris jusqu'à Antibes ou Nice puis car privé.

« Millau Sensations » pour les enfants de 12 à 17 ans

du 6 au 20 juillet ou du 3 au 17 août 2026.

Lieu du séjour Millau (Aveyron)

Transport en train de Paris jusqu'à Montpellier puis car privé.

➤ **POUR LES 6-12 ANS** « Explorateurs de la Grande Bleue » :

Stage de voile, Visite d'Antibes, Initiation au paddle, Kayak des mers, Découverte de Monaco, Parc aquatique, Apprenti parfumeur, Baignades mer et piscine, Grands jeux, Ateliers créatifs et sportifs, Veillées festives.

➤ **POUR LES 12-17 ANS** « Millau Sensations » :

Parapente, Via Ferrata, Spéléologie, Canyoning, Mini-raïd Aquatique, Baignade, Grands jeux, Petits ateliers manuels et sportifs, Veillées thématiques.

Tarifs transport compris	Coût du séjour habitants de Chennevières-lès-Louvres	Tarifs séjour
6-12 ans	700€ (pour le 1 ^{er} enfant) 600€ (à partir du second enfant)	Collectivité : 1 575 € Public : 1 850 €
12-17 ans	700€ (pour le 1 ^{er} enfant) 600€ (à partir du second enfant)	Collectivité : 1 680 € Public : 1 970 €
Inscription et paiement	Règlement possible en 3 fois à donner à l'inscription	

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **DÉCIDE** de retenir les deux séjours « Explorateurs de la Grande Bleue » et « Millau Sensations »
- ⇒ **DIT QUE** les dépenses sont prévues au budget primitif de l'année 2026.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer le devis avec Label Evasion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Cours d'anglais année 2026 2027

Monsieur le Maire fait part de la proposition de renouvellement de contrat pour qu'un intervenant(e) dispense des cours d'anglais pour toutes les classes de l'école Laurence Dubocq.

Des cours d'anglais correspondant à 6 heures par semaine sur le temps scolaire pendant 35 semaines. Répartition à définir avec les enseignements de la PS au CM2.

Cahiers pédagogiques d'anglais correspondant au programme CapEnglish par classe et par niveau. Cahiers maternelles offerts.

Cela comprend le professeur, le programme pédagogique, le matériel ainsi qu'un suivi régulier tout au long de l'année. La proposition s'élève à 11 499,75 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **DÉCIDE** de retenir la proposition de CapEnglish pour un montant de 11 499.75 € pour l'année scolaire 2026/2027.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Médiation

Monsieur le Maire fait part de la déclaration préalable de travaux déposé par la SCEA Delmotte en date du 19 décembre 2023 concernant la pose de panneaux photovoltaïques et le remplacement du bardage et des tôles fibres-ciment en toiture.

Après étude du dossier l'architecte des bâtiments de France a émis un refus pour les raisons suivantes :
Dans ses dispositions actuelles, la pose de panneaux solaires sur deux versants de toiture très visibles depuis l'espace public, depuis et en même temps que l'église, dénature l'aspect de cette construction en transformant de manière significative les matériaux de couverture, modifiant ainsi la perception du paysage urbain protégé qui constitue l'écrin bâti du Monument Historique, l'église Saint-Leu Saint-Gilles.
Un arrêté de refus a donc été établi en date du 5 février 2024.

En date du 3 juillet 2024 la SCEA Delmotte a saisi le tribunal administratif de Pontoise, celui-ci propose une médiation qui pourrait être profitable en vue de la résolution du litige.

La mise en œuvre d'une telle démarche nécessite l'accord de toutes les parties qui peuvent, par ailleurs, y mettre fin à tout moment, le processus juridictionnel reprenant alors son cours.

Un médiateur sera désigné par le tribunal et organisera une ou plusieurs rencontres, dans le respect du principe de confidentialité. L'issue de cette médiation ne saurait avoir aucune influence sur le déroulement ultérieur de la procédure contentieuse, au cas où aucun accord n'était trouvé. En cas d'accord de médiation, la partie requérante sera invitée à se désister de sa requête.

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **AUTORISE** le Maire à engager une procédure de médiation pour l'affaire ci-dessus.
- ⇒ **DONNE** toute latitude à Monsieur le Maire pour parvenir à un accord amiable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

La séance est levée à 22h50.

**Fait à Chennevières-lès-Louvres,
Le 16 avril 2026.**

Le Maire,
Eric PLASMANS

1^{ère} adjointe, secrétaire de séance
Joséphine DELMOTTE

